

<http://www.univ-fcomte.fr>

IUT de Besançon-Vesoul

30 avenue de l'observatoire
25030 BESANCON CEDEX
France

<http://iut-bv.univ-fcomte.fr/>

Lieu de formation : Besançon

Points ECTS : NaN

Niveau de diplôme validé à la sortie :
Bac+5

Durée de la formation : 2 ans en formation
par apprentissage

Volume horaire global : 1 000 heures
théoriques de formation + période
d'apprentissage

Forme de l'enseignement : Présentiel

Formation : Formation en Apprentissage et
en Contrat de Pro

Responsable de la formation : M-Hélène
GASNER-BOUQUET

Contact : Véronique GIRAUDOUX

iut-apprentissage@univ-fcomte.fr

03 81 66 64 28

INFORMATIONS

Maison des étudiants
36A avenue de l'Observatoire
25030 Besançon cedex

■ formation initiale

Orientation stage emploi
tél. 03 81 66 50 65
ose@univ-fcomte.fr

■ formation continue

tél. 03 81 66 61 21
form-cont@univ-fcomte.fr

■ Centre de Formation d'Apprentis de l'enseignement supérieur de Franche-Comté

<http://www.cfasup-fc.com>

Diplôme interuniversitaire de gestion et comptabilité

Dénomination officielle : Diplôme interuniversitaire de gestion et comptabilité

Domaine de formation : Droit, économie, gestion

Présentation

Elaboré dans le cadre du CFA Sup-FC et avec l'appui du Conseil de l'Ordre des Experts-Comptables de Bourgogne Franche-Comté et le soutien financier de la Région Franche-Comté, cette formation en apprentissage vise à permettre aux jeunes titulaires d'un DCG de poursuivre leurs parcours vers l'expertise comptable. Elle leur permet de continuer leur formation théorique tout en consolidant leur expérience pratique au sein des cabinets et des entreprises.

Parcours

Le DIUGC est une formation en 2 ans, par apprentissage, offerte conjointement par les Universités de Franche-Comté et de Bourgogne et qui s'effectue pour partie au sein des IUT de Besançon (année 1) et de Dijon (année 2) et pour partie au sein de l'entreprise d'accueil (maitre d'apprentissage).

Cette formation théorique et pratique permet aux étudiants de poursuivre leurs études en validant un diplôme d'université (DIUGC) et professionnel national (DSCG : Diplôme Supérieur de comptabilité et de gestion).

Il s'adresse aux titulaires d'un DCG, d'un DECF ou d'un Master 2 validé.

Objectifs

Les objectifs sont multiples :

- ζ Obtenir un diplôme de Master intégré dans le cursus L.M.D. ainsi qu'un diplôme professionnel reconnu dans la comptabilité par le biais du DIUGC et du DSCG : Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion
- ζ Obtenir une réelle qualification professionnelle par les deux années d'apprentissage en entreprise au cours des deux années de formation.
- ζ Prétendre à une poursuite d'études en préparant le DEC ζ Diplôme d'Expert-Comptable.
- ζ Permettre aux étudiants d'obtenir une rémunération tout en poursuivant leurs études par le biais du contrat d'apprentissage.

Compétences

La préparation au DSCG permet l'acquisition progressive de compétences pointues dans des domaines très divers : droit des affaires, gestion administrative et comptable, organisation et management de l'entreprise, finance, nouvelles technologies... Ceci permet de connaître chacune des fonctions de l'entreprise et de s'approprier des compétences qui permettent la prise de décision et le conseil.

Savoir intégrer les contraintes de l'organisation dans un contexte international (aspects économiques et juridiques, aspects culturels)

Intégrer la dimension management (stratégique, gestion de projets, management d'équipes) : savoir gérer un projet et conduire une équipe.

Savoir mettre en œuvre les techniques de consolidation et les normes comptables internationales, intégrer les contraintes juridiques, économiques, fiscales, financières et culturelles de la gestion d'un groupe.

Maîtriser les outils de la bureautique, savoir construire et faire évoluer le système d'information de l'organisation (logiciels intégrés, ERP), savoir communiquer à l'écrit, à l'oral, en utilisant les TIC, savoir argumenter, savoir négocier, savoir préparer et animer une réunion.

Mots-clés

Alternance, apprentissage, DSCG, expert-comptable, formation pratique, rémunération

Glossaire

DSCG : Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion

Prérequis

Formation par apprentissage :

Cette formation s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans, titulaires du DCG, du DECF ou d'un Master II validé.

Formation continue :

L'accès se fera de manière sélective, selon le cursus antérieur et les acquis professionnels des candidats. L'admission est effectuée après examen du dossier et entretien(s) avec le candidat afin de bien comprendre ses objectifs professionnels, de bien évaluer ses acquis et de définir son cursus.

Public concerné

Pour les jeunes (moins de 26 ans) qui souhaitent suivre cette formation par la voie de l'apprentissage :

Etre titulaire soit :

¿ D'un DCG

¿ D'un DECF

¿ D'un Master II validé.

Formation continue :

La formation est ouverte à toute personne qui souhaite acquérir des connaissances de haut niveau appréciées des professionnels de la comptabilité :

Modalités particulières d'admission

Pour les jeunes (âgés de moins de 26 ans) qui souhaitent suivre cette formation par la voie de l'apprentissage :

Etre âgé(e) de **26 ans au plus** au début de la formation pour pouvoir signer un contrat d'apprentissage. L'admission est le fait d'un jury mixte professionnels - enseignants. Elle est réalisée en deux phases :

¿ Par l'IUT : évaluation sur dossier du niveau pédagogique de l'étudiant.

¿ Par l'entreprise : sélection des candidats selon ses critères et avec ses propres modalités, en fonction du profil recherché.

L'admission définitive à suivre la formation intervient après signature du contrat d'apprentissage.

Formation continue :

¿ L'accès se fera de manière sélective, selon le cursus antérieur et les acquis professionnels des candidats. L'admission est effectuée après examen du dossier et entretien(s) avec le candidat afin de bien comprendre ses objectifs professionnels, de bien évaluer ses acquis et de définir son cursus.

¿ Avec l'appui du service de formation continue de l'Université de Franche-Comté et en liaison avec l'équipe pédagogique et les professionnels du champ d'activité, une assistance à l'élaboration du dossier (VAE, VAP) pourra être apportée.

¿ Le nombre de stagiaires accueillis ne pourra être que marginal. Ils seront intégrés dans la promotion des étudiants en apprentissage et pourront bénéficier d'un étalement sur trois ans de leur cursus afin d'alléger la charge de formation et de permettre la poursuite d'un travail dans l'entreprise.

Formalités d'inscription

Les dossiers de candidature sont à retirer directement au secrétariat apprentissage du département GEA de l'IUT ou envoyer un mail à l'adresse suivante : iut-apprentissage@univ-fcomte.fr

Vous indiquerez vos nom, prénom, adresse et la formation que vous suivez actuellement.

Pour tous renseignements complémentaires :

IUT Besançon-Vesoul

DIUGC / prépa DSCG

Département GEA

30 avenue de l'Observatoire

BP 1559

25009 BESANCON Cedex

* par téléphone : 03 81 66 64 28

* par fax : 03 81 66 68 50

Date de clôture des inscriptions : le 31 août 2019

Période de préinscription : Du 1er Avril 2019 au 29 mai 2019

1ère Commission d'admission : 03/06/2019 -

2ème Commission d'admission : 31/08/2019.

Frais d'inscription

Même droits d'inscription qu'un Master

Période de préinscription : Du 1er Avril 2019 au 29 mai 2019 - 1ère Commission d'admission : 03/06/2019 - 2ème Commission d'admission : 31/08/2019.

Contrôle des connaissances

En préparant les épreuves du DSCG, les étudiants sont également inscrits en DIUGC (Diplôme Inter-Universitaire de Comptabilité et de Gestion) et dans ce cadre, le contrôle des connaissances s'effectue dans chaque unité d'enseignement par un contrôle continu oral ou écrit.

Le diplôme inter-universitaire est décerné aux étudiants qui ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 sur l'ensemble des unités d'enseignement, y compris la note donnée par le maître d'apprentissage et relative à la qualité du travail effectué en entreprise ou cabinet (UE8 du DIUGC)

L'étudiant bénéficiaire d'une validation d'acquis pour tout ou partie d'une unité d'enseignement est dispensé des épreuves correspondantes. L'UE correspondante n'est pas prise en compte pour le calcul de la moyenne.

La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, d'une part, et les unités d'enseignement, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.

Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.

Lorsque le diplôme inter-universitaire n'a pas été obtenu, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables dans le cadre d'un redoublement du DIUGC. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

Le diplôme d'université est délivré sur proposition d'un jury désigné par le directeur de l'IUT.

Ce jury comprend :

- Des professionnels des secteurs concernés (pour au moins un quart et au plus la moitié),
- Des enseignants intervenant dans la formation.

Le jury est présidé par le responsable de la formation.

Stages

Périodes en entreprise :

Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sur deux années (36 semaines par an en entreprise dont 5 semaines de congés payés et jours d'examen)

Le stagiaire est suivi et encadré par deux personnes :

- Le maître d'apprentissage assume, dans l'entreprise, la fonction de tuteur auprès de l'apprenti. En liaison avec la section d'apprentissage de l'I.U.T. il est directement responsable de l'organisation de la formation de l'apprenti dans l'entreprise.
- Le tuteur universitaire qui a pour mission, par des contacts réguliers avec l'entreprise et le jeune apprenti, de vérifier la cohérence entre formation pratique et formation théorique.

Tutorat universitaire : enseignants impliqués

Chaque enseignant de la formation peut être appelé à assurer le tutorat d'un ou plusieurs étudiants.

Tutorat professionnel : les maîtres d'apprentissage :

Le maître d'apprentissage peut être l'employeur lui-même ou un salarié. Il doit justifier de trois ans d'exercice du métier et de la possession d'un diplôme ou d'un titre d'un niveau au moins équivalent à celui que prépare l'apprenti, dans le même domaine professionnel.

Comment est évalué le stage ?

L'évaluation s'appuie sur :

- le comportement du stagiaire dans l'entreprise : capacités techniques, professionnelles et relationnelles, et résultats obtenus ;
- le rapport écrit (livret d'apprentissage) retraçant l'ensemble des missions confiées à l'apprenti et permettant d'apprécier la capacité de l'étudiant à réaliser une synthèse écrite ;

Mobilité des étudiants

Du fait de la professionnalisation (apprentissage et formation continue), le calendrier de la formation n'offre pas la possibilité d'études à l'étranger.

Poursuite d'études

La principale poursuite d'études est le DEC (Diplôme d'Expertise Comptable)

Métiers

Le titulaire du DSCG exerce ses fonctions tant dans les entreprises que dans les cabinets comptables. Avec le DSCG, vous pourrez occuper des postes à responsabilité proposés :

En entreprise : spécialiste de la comptabilité générale, financière, clients, stocks, trésorerie ou paie. Vous interviendrez pour superviser un service informatisé, exercer des responsabilités de recruteur, d'animateur, de formateur d'équipes comptables, pour être le partenaire du dirigeant et travailler avec les conseillers de l'entreprise.

En cabinet : assistant qualité, superviseur, futur expert, vous travaillerez au sein d'une équipe pour gérer le portefeuille client, participer à des missions légales et traditionnelles. Vous pourrez aussi intervenir sur des missions pointues d'audit et de conseil, par exemple la mise en place de systèmes d'information, le conseil fiscal, le conseil en organisation, en management financier ...

En banque : Chargé de clientèle, analyste de crédit, assistant back office

Diplôme interuniversitaire de gestion et comptabilité

| | Type | ECTS | h CM | h TD | h TP |
|--|--------------------|------|------------|-----------|------|
| Gest. jurid. Fiscal. Soc | Obligatoire | | 180 | | |
| L'entreprise et son environnement | Obligatoire | | 50 | | |
| Le développement de l'entreprise | Obligatoire | | 20 | | |
| Financement de l'entreprise | Obligatoire | | 20 | | |
| De l'entreprise au groupe | Obligatoire | | 40 | | |
| Perennité de l'entreprise | Obligatoire | | 40 | | |
| Les associations et autres organismes à but non lucratif | Obligatoire | | 10 | | |
| Finance | Obligatoire | | 150 | | |
| La valeur | Obligatoire | | | | |
| Diagnostic financier approfondi | Obligatoire | | | | |
| Evaluation de l'entreprise | Obligatoire | | | | |
| Investissement et financement | Obligatoire | | | | |
| La trésorerie | Obligatoire | | | | |
| Ingénierie financière | Obligatoire | | | | |
| Management cont. gestion | Obligatoire | | 180 | | |
| Evolution des modèles d'organisation | Obligatoire | | | | |
| Management stratégique | Obligatoire | | | | |
| Analyse et choix stratégiques | Obligatoire | | | | |
| Analyse des parties prenantes | Obligatoire | | | | |
| Conduite de changement | Obligatoire | | 15 | | |
| Gestion des compétences | Obligatoire | | | | |
| Position du contrôle de gestion et identification du métier | Obligatoire | | | | |
| Le contrôle de gestion et la modélisation d'une organisation | Obligatoire | | | | |
| Les sources d'information du contrôle de gestion | Obligatoire | | | | |
| Strat et contrôle de gest | Obligatoire | | | | |
| Le contrôle de gestion et le pilotage stratégique | Obligatoire | | | | |
| Le contrôle de gestion et le diagnostic stratégique | Obligatoire | | | | |
| Le contrôle de gestion et le pilotage stratégique | Obligatoire | | | | |
| Le contrôle de gestion et parties prenantes de la gouvernance | Obligatoire | | | | |
| Modif organi et cont gest | Obligatoire | | | | |
| Contrôle de gestion et les systèmes d'information de communication | Obligatoire | | | | |
| Contrôle de gestion et gestion des RH | Obligatoire | | | | |
| Contrôle de gestion et les processus | Obligatoire | | | | |
| Comptabilité et audit | Obligatoire | | 180 | | |
| Information comptable et management financier | Obligatoire | | 30 | | |
| Opération de fusion | Obligatoire | | 30 | | |
| Compte de groupe | Obligatoire | | 50 | | |
| Fiscalité des groupes de sociétés | Obligatoire | | 15 | | |
| Contrôle interne et audit | Obligatoire | | 55 | 28 | |
| Management des systèmes d'information | Obligatoire | | 140 | | |
| Gouvernance des systèmes d'information | Obligatoire | | 30 | | |
| La gestion de projets de système d'information | Obligatoire | | 30 | | |
| Les progiciels de gestion intégrée | Obligatoire | | 25 | | |
| Gestion de la performance informatique | Obligatoire | | 25 | | |
| Sécurité des systèmes informatiques | Obligatoire | | 15 | | |
| L'auditeur en environnement informatique | Obligatoire | | 15 | | |
| Epreuve Orale d'économie | Obligatoire | | 120 | 50 | |
| Méthodologie | Obligatoire | | | | |
| Les grands débats contemporains | Obligatoire | | | | |
| Anglais | Obligatoire | | | | |
| Oral blanc | Obligatoire | | | | |
| Relations professionnelles | Obligatoire | | 30 | | |
| l'information et la communication | Obligatoire | | | | |
| Méthodologie de la présentation de documents techniques | Obligatoire | | | | |
| Suivi rapport | Obligatoire | | | | |
| Bilan d'apprentissage | Obligatoire | | | | |
| Bilan apprentissage | Obligatoire | | | | |